

Royaume du Maroc
Premier Ministre
Observatoire National
du Développement Humain



2^{ème} RAPPORT ANNUEL DE L'ONDH

**EVALUATION DES PROGRES
EN MATIERE D'INCLUSION**

SYNTHESE

Mai 2011





SOMMAIRE

1. Pourquoi une étude sur l'inclusion ?	5
2. Les principes méthodologiques de l'étude	6
3. Un progrès économique bien marqué, mais des effets lents sur la pauvreté, notamment rurale, les inégalités et l'emploi	7
4. Quatre leviers pour l'inclusion des femmes : le statut des personnes, l'alphabétisation, l'emploi et l'accès à la santé	8
4.1. La promotion du statut de la femme	8
4.2. Des progrès de l'alphabétisation, mais insuffisants pour effacer les disparités hommes-femmes	9
4.3. Une progression soutenue de l'inclusion des femmes par l'emploi	9
4.4. Les conditions de santé des femmes : des améliorations et des retards préoccupants	10
4.5. Pour une application plus rigoureuse des lois favorisant l'inclusion des femmes	10
5. L'inclusion des jeunes par l'éducation et la formation	11
5.1. Une progression marquée du taux de scolarisation	11
5.2. L'abandon scolaire, une faiblesse majeure du système éducatif	12
5.3. L'inclusion de la jeunesse par la formation à l'emploi	12
6. Les infrastructures, leviers de l'inclusion du monde rural	14
7. Les pistes pour une meilleure inclusion	15
7.1. L'amélioration de l'enseignement et de la formation, fondement incontournable d'une meilleure inclusion	16
7.2. Pour un système de santé universel prenant mieux en compte les populations vulnérables	18
7.3. Pour une inclusion plus profonde du monde rural	20
7.4. Pour une politique de l'emploi plus ambitieuse	21
7.5. Pour une gouvernance locale plus proche des citoyens	22
7.6. une meilleure reconnaissance de la dignité des citoyens défavorisés	23
7.7. Pour une meilleure compréhension des progrès de l'inclusion	24
8. Conclusion générale	26
9. Indicateurs économiques et sociaux	28





1. Pourquoi une étude sur l'inclusion ?

Le Conseil de l'Observatoire National du Développement Humain s'est proposé, en complément de son analyse des réalisations de l'INDH pour la période 2005-2009, de consacrer son deuxième rapport annuel au thème de l'inclusion. Ce thème figure parmi les cinq « nœuds du futur » identifiés dans le Rapport du Cinquantenaire (RDH 50), les quatre autres étant le savoir, l'économie, la santé et la gouvernance. Ces nœuds correspondent à des problématiques clefs qui font référence aux blocages et aux déficits structurels de notre pays. Sans leur dépassement, le développement du Maroc sera probablement compromis.

La problématique de l'inclusion s'applique aux politiques mises en œuvre pour lutter contre les causes d'une exclusion qui affecte des franges encore trop larges de la société et réduit considérablement leur aptitude à participer à la vie collective, tant sur le plan économique, que social ou politique. Cette exclusion se traduit par des déficits de développement humain des catégories sociales qu'elle concerne et par leur incapacité, de fait, de jouir pleinement des droits civils, politiques et sociaux du citoyen. L'exclusion apparaît, en même temps, comme une contrainte majeure pour le développement, dans la mesure où les « exclus » constituent une force de travail et un capital humain mal valorisés, mal intégrés dans les mécanismes du marché et rejetés dans la pauvreté et la précarité. La désespérance des exclus est aussi, l'histoire récente le montre, porteuse de risques d'explosion sociale.

Au Maroc, l'exclusion est principalement le résultat de la vulnérabilité économique d'une part importante de la population rurale, d'un exode rural continu qui déracine des populations entières, d'une urbanisation anarchique et rapide qui accentue les inégalités sociales et spatiales et de conditions de vie précaires du fait de la modicité des revenus et de la faiblesse des filets de protection sociale. Elle résulte aussi de l'inadaptation des systèmes scolaires et universitaires, de l'insuffisance des services sanitaires et sociaux, d'un chômage massif qui touche les moins qualifiés, notamment les femmes, mais aussi les jeunes diplômés, d'une déliquescence dans les villes mais aussi, de plus en plus, dans les campagnes, de la protection sociale des familles et des personnes âgées qu'assurait la société traditionnelle.

Pleinement conscient de la complexité du phénomène de l'exclusion, le Conseil de l'Observatoire a choisi de se focaliser sur trois catégories de population identifiées dans le Rapport du Cinquantenaire, qui sont plus particulièrement touchées par l'exclusion. Il s'agit de celle constituée par la majorité des femmes rurales et de larges segments des femmes des villes, celle des jeunes confrontés à des questionnements sérieux sur leurs perspectives d'avenir, mais dont un bon nombre reste néanmoins optimiste¹ et celle de la grande masse des ruraux pauvres et vulnérables. Il se propose, à cet effet, de faire un bilan des principales mesures et réformes qui les ont concernées et d'analyser, par l'examen

¹ Enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique (2010) auprès de 32.714 internautes sur la base d'échantillons nationaux comprenant 1000 individus âgés de 16 à 29 ans, menée dans 25 pays, dont le Maroc.



d'une sélection d'indicateurs², l'impact des politiques qui ont été mises en œuvre pour agir sur les facteurs majeurs de leur exclusion. Il souhaite ainsi donner une image objective des progrès et des insuffisances de ces actions ainsi qu'une appréciation de leurs effets sur l'inclusion des femmes, des jeunes et du monde rural durant la période 2004-2009.

Ce travail, au demeurant, intervient à un moment particulier de l'histoire de la région où une aspiration forte à la démocratie, à la dignité et au bien-être confère un relief particulier à la problématique de l'inclusion. Il vient ainsi éclairer les décideurs publics sur les résultats des politiques qu'ils mènent pour répondre aux attentes qui s'expriment aujourd'hui.

2. Les principes méthodologiques de l'étude

Les indicateurs analysés par l'étude se rapportent à des facteurs que l'on sait, par des études précédentes et notamment le RDH 50, être générateurs d'exclusion. En ce qui concerne les femmes, ces indicateurs portent sur quatre facteurs principaux : l'évolution du statut de la femme, les progrès de l'alphabétisation et de la scolarisation, l'accès à l'emploi, les progrès et les retards en matière de santé maternelle et infantile. En ce qui concerne les jeunes, les indicateurs se rapportent essentiellement aux efforts et aux carences en matière d'éducation et de formation, tant aux niveaux de l'éducation de base qu'au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Les indicateurs concernant le monde rural se concentrent sur trois facteurs majeurs de l'exclusion, en l'occurrence l'accès routier et le désenclavement des villages et agglomérations rurales, l'alimentation en eau potable et l'électrification rurale.

La sélection des facteurs analysés, le Conseil le réalise bien, ne reflète que des aspects spécifiques de la problématique de l'inclusion. Ainsi, l'exclusion par le logement n'est pas abordée dans ce rapport. Elle fait l'objet d'études spécifiques lancées par l'Observatoire dans le cadre de la préparation de son troisième rapport annuel. Les études existantes, notamment celles de l'ONDH³, montrent, en effet, que des progrès radicaux dans ce domaine ne peuvent être obtenus que par l'intégration de politiques volontaristes qui se proposeraient, en particulier, de favoriser une meilleure distribution des fruits de la croissance, de donner un nouvel élan aux stratégies d'éducation et d'acquisition du savoir, d'améliorer les services sociaux et la protection sociale, de favoriser l'emploi et l'émergence d'activités nouvelles génératrices de revenus et de soutenir avec détermination les politiques de développement agricole et rural.

Dans une telle perspective, la lutte contre l'exclusion appelle une révision radicale des approches de développement. En effet, les projets de développement conduits au niveau territorial relèvent souvent d'une démarche additive de plans sectoriels conçus au niveau national et où la recherche a posteriori de la convergence peut s'avérer vaine. Or, ces

² Les définitions de tous les indicateurs utilisés dans ce rapport sont indiquées en annexe.

³ Il s'agit de cinq études sur l'inclusion du monde rural, l'inclusion par la santé, l'inclusion par l'éducation, la croissance économique et le développement humain, et une étude sur l'accès à une éducation de base de qualité.





derniers, malgré les efforts de concertation qui les ont parfois accompagnés, ne se complètent pas toujours et, à bien des égards, ne s'inscrivent pas forcément dans une logique de développement humain efficace. Aussi, l'adoption d'une approche globale de développement, mettant l'accent sur l'intégration des politiques sectorielles est la seule démarche qui permette, à partir d'une conception globale, d'agir sectoriellement au niveau territorial.

Pour aborder la problématique de l'inclusion, le rapport s'est proposé de croiser les données recueillies selon une grille de lecture se référant à plusieurs champs d'analyse de cette problématique, celui de l'éducation, celui de la santé, celui des infrastructures rurales, celui, enfin, de l'emploi. Cette grille de lecture donne une vue synthétique, fût-elle incomplète, des progrès et des insuffisances constatés dans ces domaines en ce qui concerne l'inclusion des trois catégories de populations cibles retenues.

3. Un progrès économique bien marqué, mais des effets lents sur la pauvreté, notamment rurale, les inégalités et l'emploi

Au cours de la première décennie des années 2000, le Maroc a beaucoup changé. Des réformes structurelles ont été mises en œuvre pour améliorer la compétitivité de l'économie nationale dans un contexte d'ouverture grandissante et de mondialisation des économies. En même temps, de grands chantiers d'infrastructure ont été lancés, en particulier pour accompagner les plans sectoriels dans les domaines du tourisme, de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, des transports et de l'habitat social. Ces différentes initiatives ont commencé à produire leurs effets sur la croissance économique, le constat étant fait d'une croissance annuelle du PIB supérieure d'un point de pourcentage au cours des cinq dernières années par rapport à la période 1998-2003. Les équilibres fondamentaux de l'économie ont, par ailleurs, été maintenus à un niveau qui a su préserver la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds extérieurs, comme le montre le flux relativement élevé des investissements directs étrangers.

Ces performances économiques n'ont pas manqué d'avoir des répercussions sur le plan social. Ainsi, au cours de la période 2004–2009, le taux de chômage a baissé de 1,7 point de pourcentage et l'analphabétisme de 3,5 points, le taux de scolarisation a augmenté de 5 points et les infrastructures de base, notamment en milieu rural (routes, eau potable, électrification), ont été considérablement améliorées. La croissance économique a, de plus, contribué à une baisse globale du taux de pauvreté de 15,3% à 8,8% entre 2001 et 2008, bien qu'à un rythme moins important en milieu rural (35%) qu'en milieu urbain, où il a été divisé par deux. Elle n'a cependant pas permis de créer un nombre d'emplois suffisant pour absorber l'offre croissante de travail, ni de réduire substantiellement les inégalités sociales. En effet, la part des 20% de la population la plus aisée dans la dépense totale était en 2007, pratiquement comme en 2001, à hauteur de 48%, contre 6,5% pour les 20% les plus pauvres. Cette situation est, du reste, reflétée par la quasi-stagnation de l'indice de Gini⁴ qui est passé de 0,4063 à 0,4072 entre les deux dates. Ces inégalités se reflètent également en matière d'éducation et de santé.

⁴ Voir la définition des indicateurs en annexe.



S'agissant des disparités spatiales, l'écart urbain-rural, en termes de niveau de vie, n'a été réduit, pour la première fois depuis 1970, que de 2 en 2001 à 1,8 en 2007⁵. Par ailleurs, la pauvreté, quelle que soit sa forme (monétaire, de conditions de vie et de capacités), est plus rurale qu'urbaine. Ces constats sont aggravés par des déséquilibres territoriaux encore bien réels. Les comptes régionaux de production montrent, en effet, que cinq régions sur seize créent près de 60,6% de la richesse nationale produite en 2007.

Par ailleurs, le partage de la valeur ajoutée entre le facteur travail et le facteur capital demeure inéquitable au Maroc (environ un tiers et deux tiers respectivement, soit la situation inverse par rapport aux pays développés).

En dépit de ce contexte global d'inégalités, des efforts importants ont été réalisés en faveur des femmes, des jeunes et des populations rurales durant la période 2004-2009. Ces efforts ont été soutenus par des politiques spécifiques et pertinentes, notamment en matière de gouvernance et de convergence pour plus d'équité entre les genres, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de couverture des services sociaux de base. L'appréciation des effets de cette évolution du pays sur les catégories d'exclus visés par cette étude fait apparaître un bilan contrasté, montrant des résultats nettement positifs, mais aussi des carences qui contribuent au maintien de facteurs générateurs d'exclusion.

L'étude souligne le rôle que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) pourrait jouer dans la mise en œuvre de ces orientations. Cette initiative, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 18 mai 2005, définit un projet en référence au développement humain. Elle repose sur la conviction que seul le développement intégré avec implication et appropriation communautaire est à même de réduire durablement la pauvreté et d'enclencher une dynamique pérenne de développement. Néanmoins, selon les évaluations réalisées par l'ONDH dans le cadre de la revue à mi-parcours de l'INDH, un recentrage de l'Initiative est nécessaire en vue de lui conférer toute sa place dans une stratégie de développement durable du Royaume. L'INDH ainsi améliorée, apparaîtrait comme un laboratoire de mise en œuvre de politiques territorialisées de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle ouvrirait des voies d'expérience qui pourraient être valorisées par les politiques de développement intervenant plus massivement à l'échelle locale, en particulier, celles promues par le Pilier II du Plan « Maroc Vert », celles conduites par les politiques de la ville et du logement social, celles, enfin, qui se mettront en place avec l'élaboration des Plans Communaux de Développement.

4. Quatre leviers pour l'inclusion des femmes : le statut des personnes, l'alphabétisation, l'emploi et l'accès à la santé

4.1. La promotion du statut de la femme

La promotion d'un nouveau statut de la femme a, sans nul doute, constitué un énorme pas en avant pour l'inclusion des femmes. Promulgué en janvier 2004, le nouveau Code de la famille, la « Moudawana », a en effet imposé le principe d'une égalité de droit entre les femmes et les hommes. Complété en 2007 par la réforme du Code de la nationalité, il permet

⁵ Rapport 2009 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.





à la femme de transmettre désormais sa nationalité à ses enfants. Il définit une nouvelle approche dans les relations hommes-femmes et les rapports conjugaux, fondée sur la coresponsabilité du couple au sein de la famille. Il rompt avec la logique de la satellisation ou de minoration des femmes, à travers des mesures telles que, par exemple, la fixation à 18 ans de l'âge du mariage ou la possibilité d'obtenir des documents administratifs, tel que le passeport, sans le recours à un tuteur mâle. Il instaure ainsi de nouvelles règles, compatibles avec le principe de dignité humaine, en matière de répudiation, de divorce, de naissances hors mariage, de droit des enfants et de protection des biens.

Ce Code procure un soutien juridique pour agir sur des facteurs d'exclusion décisifs, comme ceux limitant la scolarisation des jeunes filles ou les droits économiques et sociaux des femmes et notamment des veuves ou divorcées. Le Code est ainsi appelé, par ses effets directs et indirects, à contribuer à une meilleure insertion sociale de la femme. Son application rencontre, cependant, des difficultés et se heurte à des résistances. Le mariage des mineures persiste encore, surtout en milieu rural. De très nombreuses femmes ne connaissent pas ou mal les dispositions du Code, notamment en ce qui concerne la polygamie. Parmi les femmes en cessation d'activité, 27,2% l'ont été sur ordre de leur mari, ce qui montre que les rapports entre les conjoints au sein de la famille restent encore dominés par le pouvoir masculin. L'enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes montre que plus de 62,8% des femmes ont subi récemment un acte de violence sous une forme ou une autre. Cette violence à l'égard des femmes est essentiellement urbaine et tend à augmenter avec la précarité socio-économique.

4.2. Des progrès de l'alphabétisation, mais insuffisants pour effacer les disparités hommes-femmes

En matière d'alphabétisation, d'importantes inégalités entre les sexes subsistent. En milieu urbain, le taux d'analphabétisme est de 18,6 % pour les hommes, mais il est de 38,4% pour les femmes. En milieu rural, les inégalités sont encore plus marquées, car 71% des femmes sont analphabètes, contre 42,3% pour les hommes. On constate, cependant, une amélioration relative des indicateurs d'alphabétisation des femmes. La proportion des femmes alphabétisées est en effet passée de 45,3% en 2004 à 49,2% en 2009, en progression de 3,9% contre 0,2% pour les hommes.

4.3. Une progression soutenue de l'inclusion des femmes par l'emploi

L'accès des femmes au marché du travail, qui constitue un facteur majeur de leur inclusion, est l'un des faits marquants de l'évolution de l'emploi au cours des dernières décennies. L'analyse de la structure de l'offre de travail fait, en effet, apparaître une progression soutenue de la proportion des femmes dans la population active. On constate, ainsi, un accroissement de l'offre de main-d'œuvre féminine au taux moyen de 4,2% par an au cours des vingt dernières années. Ce rythme de progression dépasse nettement celui de la population active totale. La main-d'œuvre féminine représente désormais plus de 25% de la main-d'œuvre totale, contre 20% au début de la décennie quatre-vingt-dix.



Globalement, cependant, les femmes accèdent encore peu aux activités économiques. Le taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes est encore faible, à hauteur de 26% pour les femmes en 2009 contre 75,3% pour les hommes. En milieu urbain, le chômage touche davantage les femmes que les hommes (19,8% pour les femmes, contre 12,1% pour les hommes en 2009).

En revanche, dans le milieu rural où sévit davantage le sous-emploi certes, le chômage des femmes est plus faible que celui des hommes (1,7% pour les femmes, contre 5% pour les hommes en 2009). Mais il reste que les femmes rurales, qui n'ont que faiblement accédé au salariat au cours des dernières années, souffrent de surcroît de discriminations importantes par rapport à leurs collègues masculins en matière de salaires. De plus, les femmes rurales sont encore nombreuses à exercer des emplois d'aide familiale le plus souvent non rémunérés. Ce statut d'aide familiale, qui est très dépendant des aléas climatiques (sécheresse et autres catastrophes naturelles) et des productions à caractère saisonnier, souligne la précarité des conditions de travail des femmes rurales qui sont les premières à subir les effets d'éventuels chocs récessifs (concurrence sur les marchés d'exportation, etc.), alimentant ainsi le secteur informel.

Par ailleurs, en dépit de la promulgation du nouveau Code du travail qui consacre le principe de l'égalité des genres, la promotion des femmes reste lente par rapport à celles des hommes et, dans le milieu rural, le travail des femmes est souvent dévalorisé par rapport à celui des hommes, comme indiqué précédemment.

De même, la représentation des femmes dans les instances législatives, exécutives ou judiciaires reste limitée et encore bien inférieure au seuil d'un tiers visé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

4.4. Les conditions de santé des femmes : des améliorations, mais des retards préoccupants

En matière de santé, on constate que les grossesses et les naissances ont été mieux encadrées. En 2008, 80% des femmes enceintes ont bénéficié d'une consultation prénatale, ce qui, avec le recul de l'indice de fécondité, laisse espérer une poursuite de la baisse de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile. Entre 2003 et 2009, la mortalité maternelle a été réduite de plus de 51% et la mortalité infantile de presque 25%. Mais ces avancées ne permettent pas d'occulter les retards qui existent encore par rapport aux pays développés. En effet, en 2009, le taux de mortalité maternelle au Maroc se situait, à l'instar des autres pays d'Afrique du Nord, à 112 décès pour 100.000 naissances vivantes, contre moins de 10 décès pour 100.000 naissances vivantes dans les pays développés.

4.5. Pour une application plus rigoureuse des lois favorisant l'inclusion des femmes

Même si les textes de loi concernant, par exemple, le statut de la femme et ses conditions de travail ont été révisés, il n'est pas certain que leur application soit effective ou que cela suffise pour changer les mentalités. En effet, 50% des jeunes sont rétifs à l'égalité des sexes et ne considèrent pas qu'il s'agit d'un critère essentiel pour définir leur société idéale⁶. Une plus grande communication et un plaidoyer explicatif devraient donc être entrepris

⁶ Enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique, La jeunesse du monde (2010).





régulièrement, notamment auprès des jeunes dans les universités et les écoles pour que l'égalité des genres deviennent une valeur pour les Marocains. Par ailleurs, les lois n'ont de valeur que si elles sont appliquées, sinon le sentiment d'injustice que cela crée érode la confiance dans les institutions, avec des conséquences coûteuses. Ainsi, au moment où les femmes démontrent leur capacité de réussite, non seulement dans le domaine scolaire et universitaire mais aussi dans le monde du travail, ces injustices, si elles perdurent, priveront le pays de ressources potentielles dont il a tellement besoin pour son développement.

5. L'inclusion des jeunes par l'éducation et la formation

L'inclusion de la jeunesse est fortement tributaire de la formation scolaire de base et le constat est fait que l'une des causes principales des difficultés de l'inclusion sociale et économique des jeunes est sans conteste liée aux insuffisances cumulées du système d'éducation et de formation. Les effets de ce déficit sont particulièrement ressentis par les jeunes issus des milieux défavorisés. C'est en raison de ce constat que l'essentiel de l'évaluation que l'on a faite de l'inclusion de la jeunesse a porté sur l'analyse des progrès réalisés et des insuffisances constatées en matière d'éducation scolaire et universitaire et en matière de formation professionnelle.

Le Conseil de l'ONDH est conscient qu'il existe d'autres mécanismes d'inclusion au travers des systèmes associatifs et par le canal des moyens nouveaux de la communication informatique. Ainsi en est-il des possibilités d'inclusion dans le cadre des associations sportives, des associations culturelles, des manifestations musicales mais aussi par la constitution de réseaux sociaux d'un type nouveau, tels que Facebook ou Twitter, qui rassemblent des communautés de jeunes, indépendamment de leurs appartenances sociales. **Un travail futur devra être fait pour comprendre si, comment et dans quelle mesure ces mécanismes virtuels contribuent à une meilleure inclusion des jeunes dans la société. Le cas échéant, ces modes d'organisation communautaire mériteraient d'être soutenus par des approches spécifiques.**

5.1. Une progression marquée du taux de scolarisation

Le premier constat montre une nette amélioration des taux de scolarisation, avec une forte accélération entre 1997 et 2001. Depuis 2002, les taux spécifiques de scolarisation pour la tranche d'âge 6-11 ans sont supérieurs à 90%, aussi bien pour les garçons que pour les filles, et les efforts engagés semblent donc sur le point d'aboutir. En 2009, ce taux a atteint 91,6%. Il reste, cependant, encore une marge non négligeable pour que la scolarisation soit généralisée pour cette tranche d'âge. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 66% en 1990 à 89% en 2009 et cet indice de parité a pratiquement doublé en milieu rural, passant de 42% à 85%. En milieu urbain, il est passé de 87% à 93%.

Dans le second cycle fondamental qualifiant (tranche d'âge 12-14 ans), la même évolution tendancielle est observée, mais à un niveau moindre. En 2009, 80% seulement des garçons et 65% des filles de cette tranche d'âge ont été effectivement scolarisés. L'indice de parité entre les sexes a atteint 80% au secondaire collégial et 97% au secondaire qualifiant, enregistrant par rapport à 1991, un gain de 11 points pour le premier niveau et de 31 points pour le second niveau.



5.2. L'abandon scolaire, une faiblesse majeure du système éducatif

Ces progrès sont cependant contrebalancés par un abandon scolaire qui reste une faiblesse chronique du système d'éducation. **Il touche en effet près de 387.000 élèves, soit 70% des effectifs nouvellement scolarisés en première année du primaire ! Si cette proportion se maintenait durant les 5 prochaines années, ce seraient près de 2 millions de jeunes entre 12 et 20 ans qui auront quitté l'école prématurément et dont la majorité sera demandeur d'emploi sans aucune qualification.** L'abandon scolaire touche surtout les jeunes filles, qui parviennent difficilement à passer le cap du secondaire collégial (65% y accèdent, contre 70,2% pour les garçons), souvent faute de moyens matériels pour payer l'école ou poussées par leur propre famille, par un besoin d'aide, vers des activités domestiques ou par un mariage précoce.

Aussi, l'application de la loi fondamentale sur l'obligation de la scolarisation et l'adoption de la loi sur la réglementation du travail domestique s'avèrent-elles indispensables pour infléchir ces tendances. Le programme « Tayssir », qui consiste à fournir des aides directes aux familles nécessiteuses en leur versant des sommes d'argent, sous réserve de garantir l'assiduité des enfants à l'école, a eu d'incontestables effets positifs en termes de rétention scolaire. Il gagnerait à être généralisé, moyennant des améliorations.

Pour tenter de récupérer les enfants qui quittent l'école de façon précoce, l'Etat a remis en place, ces dernières années, des programmes d'éducation non formelle qui avaient déjà été expérimentés dans plusieurs provinces entre 1996 et 1997, avant d'être abandonnés par la suite. Ce type d'éducation associe plusieurs programmes qui sont portés par des associations et des agences de développement, dans le cadre de conventions de partenariat et de parrainage, mais le nombre d'enfants y accédant reste limité.

5.3. L'inclusion de la jeunesse par la formation à l'emploi

La problématique de l'entrée dans le marché de l'emploi interpelle plus particulièrement les deux niveaux sensibles de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

L'enseignement supérieur au Maroc reste marqué par deux caractéristiques principales : d'une part, la relative stagnation de ses effectifs⁷ (tous cycles et toutes formations confondus) et d'autre part, l'inadéquation entre les besoins de l'économie et la formation dispensée, notamment au niveau universitaire.

La formation professionnelle s'adresse aux jeunes âgés de 15 ans ou plus, après une scolarité primaire ou une formation collégiale. Elle s'adresse également à ceux qui abandonnent les études plus tard, en cours de lycée ou après avoir obtenu le baccalauréat. Des efforts significatifs ont été réalisés pour accroître les capacités d'offre en matière de formation professionnelle. Mais, si l'effectif global des stagiaires a progressé de plus de 54% entre 2004 et 2009, force est de constater que cette augmentation a surtout profité aux niveaux « technicien spécialisé » et « technicien » qui s'adressent respectivement aux élèves bacheliers ou ayant le niveau du baccalauréat (+99% d'augmentation), qu'aux niveaux « spécialisation » et « qualification » qui sont accessibles aux

⁷ On relève cependant une augmentation de 16,5% des effectifs d'étudiants entre 2009 et 2010.





jeunes déscolarisés n'ayant pas satisfait l'obligation scolaire, après une scolarité primaire ou une formation collégiale (+14%).

Parallèlement, l'Etat a initié un système de formation par apprentissage⁸ qui, depuis son démarrage en 2002 et jusqu'en 2009, a permis à près de 97.000 jeunes déscolarisés d'entrer dans des voies de professionnalisation. Cependant, ce dispositif reste insuffisant au regard des besoins, puisque ce sont près de 387.000 jeunes qui quittent annuellement l'école sans aucune qualification. De plus, son efficacité interne et externe, qui reste encore mal connue, devrait faire l'objet d'une évaluation circonstanciée.

Pour autant, le chômage des jeunes n'a fait qu'augmenter. Le taux de chômage de la tranche d'âge de 15 à 24 ans au niveau national est passé de 16,6% à 18% entre 2004 et 2009. La situation reste cependant plus préoccupante en milieu urbain, où il avoisine 31,8% en 2009. S'agissant des jeunes ayant un diplôme supérieur, le taux de chômage y afférent est resté très élevé (18,3% en 2009), représentant le double du taux global et plus du quadruple du taux pour les "sans diplôme". Néanmoins, on constate une baisse tendancielle de ce taux entre 2000 et 2009. Cet écart entre les niveaux de chômage peut paraître paradoxal, mais il s'explique partiellement par une plus grande exigence des diplômés vis-à-vis du marché du travail et par une inadéquation des profils formés par rapport à celui-ci. Pour autant, ce paradoxe ne doit pas occulter la nécessité de viser l'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes candidats à l'emploi.

Conscient des risques que cette situation peut avoir sur la cohésion sociale, les pouvoirs publics ont imaginé des réponses possibles en lançant des programmes répondant spécifiquement à des besoins ciblés de demandeurs d'emploi. Il s'agit du programme « Moukawalati », (voir encadré) adressé aux porteurs de projets, ainsi que des programmes « Idmaj » et « Taehil », destinés à faciliter la transition vers l'emploi des jeunes diplômés et réalisés en partenariat avec le secteur privé.

Parmi ces programmes, seul le programme « Idmaj », qui visait la primo-insertion de 40.000 jeunes diplômés au chômage a atteint, voire dépassé, ses objectifs puisque plus de 52.000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de contrats d'intégration à fin 2009. Les résultats du programme « Taehil », destiné à améliorer l'employabilité de 100.000 chercheurs d'emploi entre 2006 et 2012, sont, par contre, plus mitigés. En effet, à fin 2009, seules 14.000 personnes ont pu bénéficier de formations contractualisées, avec un taux d'insertion de 75%. Ces deux programmes méritent d'être poursuivis et améliorés, notamment en veillant à limiter le risque de précarisation de l'emploi que pourrait induire un recours abusif à l'embauche récurrente de stagiaires, aux dépens d'un emploi pérenne et de qualité, bénéficiant notamment de la protection sociale.

En revanche, pour le programme « Moukawalati », moins de 3.000 entreprises ont été créées à fin 2009, soit 10% de l'objectif à l'horizon 2008 ! Cet échec s'explique par le manque de culture entrepreneuriale des jeunes diplômés et par la difficulté de pérenniser les petites entreprises nouvellement créées, du fait de la complexité des procédures et du manque de mesures d'accompagnement. A ce sujet, des expériences réussies portées par des ONG, laissent penser que des solutions sont possibles.

⁸ Ces formations s'adressent aussi bien aux jeunes d'au moins 15 ans révolus qu'aux adultes de moins de 35 ans.



6. Les infrastructures, leviers de l'inclusion du monde rural

La problématique de l'inclusion du monde rural se pose, en première analyse, en termes d'accès généralisé aux infrastructures et aux services publics. Les retards considérables qui existaient encore il y a deux ou trois décennies, ont été progressivement comblés et il est incontestable que des progrès significatifs ont été réalisés.

En 2009, les taux d'accès à l'eau potable et à l'électricité atteignaient respectivement 89% et 96,5%. Ces avancées devraient contribuer à accroître la participation de la population rurale aux activités éducatives et économiques, créer des possibilités d'emplois supplémentaires et réduire la prévalence de certaines maladies d'origine hydrique, particulièrement chez les enfants de moins de 5 ans. Elles gagneraient toutefois à être consolidées grâce à une plus grande coordination des programmes des différents départements ministériels.

En matière d'équipement routier, de grands progrès ont également été réalisés. Entre 2005 et 2009, l'indicateur d'accessibilité est ainsi passé de 54% à 65%, ce qui correspond au désenclavement d'environ 1,2 million de personnes. Entre 1995 et 2005, 10.174 kilomètres ont été réalisés ou améliorés, à une cadence de plus de 1000 kilomètres par an. Les impacts positifs de ce premier programme sur le secteur agricole, l'accès aux services de santé et d'éducation, la réduction du coût du transport, des frais d'exploitation des véhicules et des temps de parcours ont été encourageants. La deuxième phase du Programme National des Routes Rurales, mis en œuvre dès 2005, vise des objectifs quantitativement plus importants : 15.600 kilomètres de routes rurales à réhabiliter entre 2005 et 2012, soit une moyenne de 2.200 kilomètres par an, avec le souci de réduire les inégalités d'accessibilité entre les provinces.

Ces progrès, en permettant d'améliorer l'accessibilité géographique aux infrastructures sociales de base, n'ont pas manqué de rejaillir positivement sur les indicateurs d'éducation et de santé⁹.

Ainsi, le taux d'analphabétisme est passé de 60,5% en 2004 à 56,7% en 2008 et le taux spécifique de scolarisation a augmenté de 82,8% en 2004 à 91,5% en 2009 pour la tranche d'âge 6-11 ans et de 49,3% à 52,1% pour la tranche 12-14 ans entre les deux dates.

De même, le désenclavement du monde rural, conjugué à un recours plus important à l'assistance lors de l'accouchement (56,7% en 2009 contre 47,9% en 2004), s'est traduit par un recul significatif du taux de mortalité maternelle de 267 à 148 décès pour 100.000 naissances vivantes entre 2004 et 2009.

Le taux de mortalité infantile s'est replié de 55 à 35 décès pour 1000 naissances vivantes entre les deux dates. Ces avancées, qui ont également bénéficié de la baisse de l'indice de fécondité, traduisent une meilleure couverture des soins prénatals dans les campagnes (68,3% en 2009 contre 47,9% en 2004).

Cependant, il y a lieu de noter que la couverture sanitaire reste encore insuffisante et qu'elle ne permet pas de couvrir les besoins des populations rurales. En 2009, 43% de la population rurale se trouvaient encore à plus de 6 kilomètres d'un établissement de soins.

⁹ Il s'agit, en fait, des effets conjugués des politiques sectorielles d'éducation ou de santé et d'amélioration des accès aux infrastructures de base.





D'autres carences et inégalités subsistent dans les campagnes. L'électrification, par exemple, peine à gagner tous les foyers des zones desservies, car une part non négligeable (12,5%) des ruraux n'ont pas les moyens économiques de se raccorder au réseau. Il en est de même pour le raccordement à l'eau potable des ménages ruraux dont une proportion de 45,6%, non branchée au réseau d'eau potable, mais accède toutefois à des bornes fontaines. Les systèmes d'alimentation en eau potable et les routes de desserte rurale rencontrent, par ailleurs, des problèmes récurrents de maintenance en raison de la faiblesse des budgets locaux.

La problématique de l'inclusion du monde rural invite à considérer les défis posés par les inégalités internes du milieu rural. Quelque 53% des exploitations agricoles ont moins de 3 hectares et leur faible productivité ne permet pas, sauf des exceptions en irrigué, d'assurer le maintien économique des familles des exploitants à partir des seuls revenus de l'agriculture. A ces très petites exploitations, s'ajoute un nombre conséquent de ruraux sans exploitation. Ces deux strates constituent une population pauvre et vulnérable qui représente près de 60% de la population rurale totale, soit 8 millions de personnes. Ces ruraux vivent, pour la plupart, dans la marginalisation, dépendant de travail salarié aléatoire, de revenus de l'émigration et de petites activités informelles.

Cette population constitue la cible prioritaire de l'INDH. Depuis le lancement du Plan « Maroc Vert », des approches nouvelles ont été conçues pour intégrer la petite agriculture à l'économie de marché et pour diversifier les activités économiques en valorisant la diversité des territoires. Le Pilier II de ce plan se propose d'aider les petits agriculteurs en les insérant dans des processus associatifs et participatifs, des approches qui rejoignent celles de l'INDH. Cependant, l'impact de ce plan devra être étudié dans un avenir proche pour en évaluer l'efficacité.

7. Les pistes pour une meilleure inclusion

Malgré d'appréciables résultats positifs, des défis subsistent en matière de développement humain. Ceux-ci se posent désormais en des termes nouveaux, mettant davantage l'accent sur l'investissement massif dans le capital humain de qualité, l'amélioration des conditions de vie des catégories modestes de la population et la réduction des inégalités sociales et spatiales, autant de facteurs susceptibles de favoriser l'inclusion des populations et des territoires vulnérables.

Les études montrent, à cet égard, que la réduction de la pauvreté au Maroc est deux fois plus sensible à une baisse des inégalités de revenu qu'à une hausse de la croissance économique. Toute stratégie d'inclusion pérenne des populations exclues passe donc par une meilleure répartition des fruits de la croissance, notamment par l'accroissement du taux d'emploi. Or celui-ci devrait être d'autant plus élevé que le niveau de formation et de qualification est meilleur, d'où l'incontournable priorité de l'investissement dans la formation du capital humain. Cette condition, certes nécessaire, est insuffisante sans mesures d'accompagnement, comme la promotion des investissements et des petites et moyennes entreprises, l'orientation de l'épargne vers les activités manufacturières et l'encouragement de la Recherche et Développement et de l'innovation.



7.1. L'amélioration de l'enseignement et de la formation, fondement incontournable d'une meilleure inclusion

Ce constat montre bien que l'accès à un système d'éducation généralisé et performant constitue un instrument essentiel de l'inclusion sociale et de la lutte contre les inégalités, l'éducation restant l'un des moyens les plus sûrs pour changer le destin d'un enfant. Sans reprendre toutes les mesures et réformes prévues dans le cadre de la Charte nationale d'éducation et de formation, le rapport souligne quelques pistes d'action dont la nécessité a été mise en évidence par les évaluations de l'ONDH. Elles concernent notamment des problématiques relatives à la qualité de l'enseignement, aux déperditions scolaires et à l'adaptation de certaines filières universitaires aux exigences du marché du travail.

S'agissant de la qualité de l'enseignement (contenu pédagogique, gestion scolaire, langues, etc.), ces pistes mettent tout particulièrement l'accent sur une amélioration de la formation des enseignants, sur une mise à niveau des infrastructures d'accueil des élèves et sur la responsabilisation des élus locaux en ce qui concerne la gestion des écoles. Elles insistent également sur l'instauration systématique d'un préscolaire de qualité, qui constitue l'un des facteurs les plus importants pour l'égalité des chances. Le préscolaire devrait, en effet, faire l'objet d'une politique plus ambitieuse, notamment dans le milieu rural et le périurbain, avec le double objectif de mieux préparer les élèves dès leur entrée à l'école et d'aider les mères à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Concernant la lutte contre les déperditions scolaires, il convient d'insister sur le fait que l'école fabrique elle-même le décrochage, parce qu'en effet, il n'y a pas de systèmes de pilotage de proximité et de redevabilité (absence d'objectifs clairs, d'évaluation, de système de responsabilisation des enseignants et de remédiation aux vraies carences repérées au sein de chaque établissement). Les actions à mettre en œuvre devraient être élaborées à l'échelon local, en partant de ce constat et en tenant compte de contraintes spécifiques d'ordre géographique, socioculturel et économique, tout en étant assorties de procédures simplifiées de gestion administrative et financière des établissements scolaires. Les expériences des écoles communautaires devraient être suivies de près, en tant que modèle possible. En outre, les élèves issus des catégories sociales défavorisées devraient être aidés par des dispositifs appropriés, notamment au niveau de l'organisation du travail scolaire qui pourrait être effectué dans le cadre du temps scolaire, à l'initiative des enseignants, puisque les parents ne disposent pas, en général, des savoirs et compétences susceptibles d'aider leurs enfants en cas de difficultés et que, le plus souvent, l'enfant ne trouve pas à la maison les conditions favorables pour apprendre ses leçons ou faire ses devoirs.

Cependant, si la situation économique et sociale et le comportement des parents ont un impact important sur le cursus de leurs enfants, certains abus pourraient être limités, en appliquant avec plus de rigueur les dispositions légales et réglementaires existantes.

Pour ce qui est de la qualification et de l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés, il convient, outre la mise en œuvre des dispositions de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation (mutualisation des ressources, introduction d'un système de passerelles, etc.),





de renforcer le système de formation par apprentissage. A cet égard, il est nécessaire d'améliorer les capacités des différents intervenants dans ce système (fédérations, associations et chambres professionnelles, etc.) et d'accroître les compétences du personnel d'encadrement et des maîtres d'apprentissage, autant de facteurs susceptibles d'introduire plus de sécurité dans les segments les plus flexibles du marché du travail, à savoir l'emploi informel, et de permettre aux entreprises de réaliser des gains de productivité.

Ce dernier objectif est également au centre de la formation en cours d'emploi en augmentant l'efficacité des salariés, en stimulant leur mobilité ascendante et en créant de nouveaux emplois. Selon les estimations de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, l'équivalent de 80.000 emplois supplémentaires pourrait alors être généré chaque année.

Ainsi, la formation par apprentissage et celle en cours d'emploi pourraient se situer au cœur d'une stratégie d'inclusion intégrée par l'emploi et la formation, sous réserve d'instituer un dispositif d'évaluation des performances de ce système.

En milieu rural, des dispositifs de formation par apprentissage, prévus notamment dans le cadre du Plan « Maroc Vert », devraient permettre aux jeunes ruraux d'acquérir les qualifications nécessaires pour accéder à de nouveaux métiers plus adaptés aux spécificités de leur milieu (métiers de montagne, du tourisme vert, de la mécanique agricole, etc.).

En outre, la mise en place d'observatoires des métiers, tant à l'échelon national que régional, serait de nature à assurer un appariement plus efficace entre l'offre et la demande d'emploi, une meilleure planification des programmes de formation professionnelle ainsi que l'évaluation de leurs performances.

S'agissant de l'adéquation de la formation universitaire avec les besoins du marché du travail, la faible employabilité des diplômés de l'université impose une professionnalisation des filières par le biais, par exemple, d'une réorientation des flux d'étudiants vers les filières présentant les meilleurs taux d'insertion, une plus grande mobilité des étudiants pendant leur cursus (système de « passerelles », équivalence de diplômes), l'implication plus engagée des entreprises dans la définition des contenus pédagogiques et, à titre transitoire, en s'inspirant des expériences menées par des ONG avec des entreprises et des universités pour augmenter les chances d'insertion de leurs lauréats.

Enfin, il est grand temps d'enclencher un cercle vertueux qui permettrait de mettre fin au corporatisme du corps enseignant. Il s'agit d'inculquer une nouvelle culture au corps enseignant, avec tout ce que cela a de complexe. Tenir un langage de vérité aux enseignants, les confronter à la réalité, leur faire comprendre leur responsabilité individuelle et collective, leur parler des valeurs qui s'imposent à eux de par leur mission et la nécessité et le devoir qu'ils ont d'accepter d'être évalués régulièrement par des examens d'habilitation et par le niveau de performance de leurs élèves, selon des tests aux normes internationales, est le point de départ de toute action de changement.

Cependant, il conviendra également de reconnaître la spécificité du métier d'enseignant et d'aller vers un statut particulier qui en tienne compte et qui comporte, en même temps, un juste traitement de leur mission, un encouragement basé sur les



performances prouvées des élèves et des étudiants et enfin une reconnaissance et une meilleure considération par la société. Ainsi, la mise en place d'un système d'habilitation des enseignants avec des examens périodiques, assorti de formations correctives, mais également de mesures draconiennes à l'encontre de ceux qui n'ont pas le niveau ou dont le comportement est contraire à l'intérêt des élèves, est un passage obligé pour aller vers un enseignement de qualité.

Le rapport insiste sur le fait que l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la professionnalisation des filières ne suffisent pas à favoriser l'inclusion des lauréats du système public. Un effort considérable et urgent est nécessaire pour corriger les nombreux biais introduits par l'école ou son environnement (triche, corruption, violence, drogue, idéologies déviantes, extrémistes divers, etc.) et pour donner aux jeunes des valeurs morales et citoyennes.

7.2. Pour un système de santé universel prenant mieux en compte les populations vulnérables

Malgré les progrès réalisés, le secteur de la santé est loin de répondre aux besoins fondamentaux de la population et reste marqué par des inégalités flagrantes. Ces dernières tiennent autant aux difficultés d'accès aux services de santé qu'à la qualité et à la performance des programmes de santé maternelle et infantiles. Elles s'expliquent aussi par les inégalités de revenus, qui restreignent l'accès des plus pauvres aux services de santé.

Aussi, pour aider à une correction en profondeur des inégalités sociales de santé, le Maroc s'est-il engagé, en 2002, dans une réforme visant à se doter d'un système de santé performant. Cette réforme se fonde notamment sur une loi portant code de la couverture médicale de base, qui devrait permettre l'accès universel aux soins de santé.

Cette réforme constitue une avancée importante dans l'objectif d'améliorer l'état de santé de la population qu'ambitionne le Plan national de Santé 2008-2012. Ce dernier comporte plusieurs mesures, certaines de court terme et d'autres de plus long terme. La promotion vigoureuse de ce Plan aurait un impact considérable sur l'inclusion sociale, à condition de mettre en place un système d'évaluation approprié, permettant, grâce à des indicateurs de mesure de l'accès aux soins, de mieux cerner l'impact de ce dispositif sur l'inclusion, non seulement en termes d'indicateurs moyens au niveau national, mais aussi au niveau de la réduction des disparités spatiales et catégorielles.

A cet égard, il est nécessaire d'accélérer la mise en place du régime d'assurance médicale aux économiquement démunis (RAMED) et du régime d'assurance maladie destiné aux artisans, commerçants et professions libérales (INAYA), d'améliorer l'environnement sanitaire de la maternité et de la petite enfance, ainsi que de renforcer la médecine de proximité, particulièrement dans les territoires ruraux, les villes moyennes et les zones périurbaines. A cet effet, la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettrait, en impliquant le secteur libéral et la société civile, de faciliter l'exercice de la médecine dans les zones sous-médicalisées.





Cependant, tous ces efforts resteront vains sans une moralisation profonde des services de santé au public, la corruption y étant notoire et, au demeurant, intolérable.

Par ailleurs, il est important de noter qu'il existe des facteurs déterminants de la santé qui couvrent des champs situés hors de la responsabilité du département de la santé, alors que seule la prise en compte simultanée de ces déterminants est à même de conduire à des résultats probants. D'où l'importance de l'intégration des politiques et de la territorialisation des plans d'action.

Exemple d'intégration des politiques publiques : le cas de la santé

La santé des personnes dépend de facteurs dont certains interagissent entre eux et, de ce fait, deviennent déterminants dans le sens où, sans leur prise en considération et sans une approche globale engageant les différents acteurs concernés, toute politique basée uniquement sur l'offre de santé s'avèrera très coûteuse et sera appelée à échouer.

Les déterminants clefs cités internationalement sont :

- Le revenu ;
- Le milieu social ;
- L'emploi et les conditions de travail ;
- L'environnement physique ;
- Les services ou l'offre de santé ;
- Les pratiques personnelles et les compétences tacites ;
- L'éducation ;
- Le développement de l'enfant ;
- Le genre ;
- La culture et les coutumes ;
- Les filets sociaux et les réseaux de solidarité ;
- La génétique.

Ces déterminants peuvent être regroupés par catégorie : ceux qui concernent la situation, les conditions de vie ou l'écosystème de l'individu et ceux qui sont exogènes à l'individu.

La santé et le bien-être concernent avant tout les individus. C'est à partir de l'analyse individuelle des situations que l'on peut définir les besoins pour une bonne santé. Ces besoins sont attachés à des facteurs tels que le niveau d'éducation, le revenu, l'emploi, le genre et les gènes. L'analyse de ces facteurs permet de dresser une typologie des besoins à satisfaire pour un ensemble d'individus partageant le même écosystème. Cet écosystème, qui concerne les conditions de vie, comprend plusieurs facteurs communs à chaque ensemble : accès aux services de base, à l'offre de santé, accès aux prestataires, à l'éducation, à l'emploi, au téléphone, à l'internet, aux services de l'administration locale, régionale, nationale. On peut y ajouter l'environnement spatial (montagnes, zones enclavées, oasis, zones désertiques, etc.)

Enfin, il comprend d'autres facteurs exogènes naturels, accidentels, comportementaux ou climatiques.

Tous ces facteurs, réunis, ont un effet sur la santé des individus. Aussi, pour être efficace, toute politique de santé doit d'abord partir de l'individu pour définir les besoins, puis des conditions de vie du groupe pour définir les solutions locales et, enfin, des solutions locales et des facteurs exogènes pour construire des solutions régionales à partir desquelles peuvent se configurer des stratégies et plans d'action nationaux.



7.3. Pour une inclusion plus profonde du monde rural

Les régions du Maroc se différencient très fortement, autant en termes de potentiel de développement qu'en termes de vulnérabilités sociales. Les politiques de développement agricole et rural et en particulier celles qui visent une meilleure inclusion du monde rural, doivent nécessairement prendre en compte la diversité des exploitations agricoles, la fragilité de certains territoires ruraux face aux contraintes du milieu (sécheresse, érosion hydrique, inondation, salinisation, etc.) et les tensions socio-spatiales inhérentes aux situations conflictuelles notamment entre « les vocations des sols » d'une part, et « l'usage des espaces » d'autre part.

Certes, le Plan « Maroc Vert » réaffirme l'importance stratégique de l'agriculture pour le développement économique et social du pays. Il se veut l'instrument d'une nouvelle dynamique d'engagement et d'action, tournée vers les acteurs et opérateurs. En particulier, le deuxième pilier de ce plan se propose de mettre en œuvre des approches spécifiques pour moderniser et intégrer au marché les petites et moyennes exploitations. **Mais, ce plan, s'il devait rester concentré essentiellement autour du doublement de la valeur ajoutée agricole, pourrait créer des situations de rupture qui s'écarteraient de plus en plus du concept de développement humain durable, dès lors que l'on soustrait de cette valeur ajoutée la décapitalisation des ressources naturelles, qui s'exprime notamment par une désertification irréversible quand le seuil de résilience des écosystèmes est franchi, comme c'est actuellement le cas dans le Souss, le Tensift et le Saïss.**

Aussi, pour répondre à ces préoccupations et concilier les objectifs de développement rural et agricole avec les contraintes liées à la protection de l'environnement, l'approche territoriale s'impose-t-elle en vue d'intégrer, aux niveaux régional et local, les diverses politiques sectorielles, souvent conçues selon leur propre logique interne, et d'agir ainsi efficacement à l'échelle territoriale appropriée.

De même, la promotion d'autres activités, comme le tourisme rural ou celles liées à la préservation des espaces ruraux, peut constituer un des leviers susceptibles de stimuler une nouvelle dynamique de développement agricole et rural et ce, dans une perspective de durabilité.

Depuis son lancement, il y a trois ans, le Pilier II du Plan « Maroc Vert » est encore loin d'être mis en œuvre selon ces orientations. Les difficultés rencontrées, à cet égard, sont les mêmes que celles rencontrées par l'INDH, dont l'expérience a montré que les mécanismes participatifs et l'émergence de porteurs de projets se heurtaient à un déficit de pratique en matière de participation et de programmation. Autant les services publics que les élus communaux et les autres acteurs locaux manquent encore d'expérience pour entrer pleinement dans les processus proposés par l'approche solidaire du Pilier II. Comme l'INDH, la réalisation de ce dernier tend à se faire selon des démarches verticales et ponctuelles, en discordance avec de nécessaires approches intégrées et pleinement participatives. L'une des voies pour renverser ces tendances de verticalité serait, probablement, de rechercher des transversalités en tenant compte des dynamiques (tout au moins dans certaines régions) des Plans Communaux de Développement.





7.4. Pour une politique de l'emploi plus ambitieuse

Le Maroc fait face à un défi de taille, d'ordre démographique. Les transformations dues à la transition démographique, à la jeunesse de sa population et à la féminisation croissante de l'emploi auront une incidence majeure sur le marché du travail. Ce marché se caractérise par une forte pression de l'offre et un déplacement des déséquilibres vers le milieu urbain. Dans ce dernier, la structure du chômage fait ressortir une forte vulnérabilité des jeunes et un poids considérable du chômage de longue durée et de primo-insertion, ce qui traduit un problème majeur d'adéquation entre la formation et les besoins du marché.

Pour faire face à ces tensions, une croissance économique forte et durable, d'au moins 6 à 7% par an est nécessaire, selon le RDH 50, pour réduire le stock de chômeurs et favoriser l'insertion des nouveaux entrants sur le marché du travail. La réalisation d'un tel objectif nécessite une économie plus compétitive, basée essentiellement sur l'utilisation d'une main d'œuvre plus qualifiée, une intensification de l'investissement productif, surtout dans les activités manufacturières et une créativité accrue, en vue de tirer le plus grand profit des spécificités régionales. L'innovation par la Recherche et la Technologie à l'échelle des régions est certainement la meilleure voie pour créer de la richesse et des emplois durables dans les régions. Elle n'a, cependant, pas été explorée à ce jour.

Outre l'impératif d'une croissance plus forte, une politique de l'emploi plus ambitieuse s'impose de manière plus générale. Elle devrait porter, d'abord, sur l'harmonisation du fonctionnement des différents compartiments du marché du travail. Il s'agit d'une nécessité d'ordre macroéconomique, engageant les conditions du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, de consolidation du système fiscal et de développement de la protection sociale. Cette harmonisation appelle un effort de longue haleine. Elle suppose en effet que des mesures soient prises pour moderniser l'économie informelle et ce, à travers un accompagnement financier et commercial et en direction de la main d'œuvre qui y est employée, en vue de mieux l'intégrer dans le secteur organisé. Elle implique également que les entreprises intègrent les principes de la responsabilité sociale, notamment en cessant de recourir à l'emploi informel ou à la fraude fiscale.

A ce sujet, il convient de saluer l'initiative de la CGEM qui consiste à décerner un label aux entreprises qui respectent les règles de transparence et déclarent honnêtement leurs impôts et leur personnel aux organismes sociaux.

De même, dans le contexte d'une économie mondiale marquée par une forte concurrence salariale, il appartient aux partenaires sociaux de veiller à une rémunération décente du travail qui ne grève pas la compétitivité des entreprises. L'idée serait de procéder à une baisse de la fiscalité du travail et à une réduction des charges sociales des entreprises, déjà sous-encadrées et pénalisées, de surcroît, par les coûts d'intégration parfois élevés des nouvelles recrues. Il serait également possible d'examiner les pistes susceptibles de conduire à la baisse de la part des rubriques les plus importantes figurant dans les dépenses des ménages appartenant aux couches moyennes et pauvres, comme le loyer ou les frais de transport.



En parallèle, cette politique de l'emploi devrait concerner l'encouragement de l'auto-emploi et la formation en cours d'emploi. A cet égard, l'expérience malheureuse du programme « Moukawalati » devrait être entièrement repensée, en vue de veiller à une meilleure pérennisation des entreprises créées dans ce cadre. Quant à la formation en cours d'emploi, elle a fait l'objet de multiples négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Il est urgent, à présent, de prendre une décision à cet égard, qui tienne compte du souhait des différents partenaires (entreprises, syndicats, pouvoirs publics) de clarifier la gouvernance globale du système de formation professionnelle, notamment le rôle de l'OFPPT dans les domaines de la formation initiale et de la formation en cours d'emploi. Il est indispensable d'éviter que des lauréats ne viennent gonfler le nombre de diplômés chômeurs, sachant qu'aujourd'hui leur taux d'insertion avoisine les 60%, ce qui laisse tout de même 40% d'entre eux au chômage.

Enfin, il faudrait veiller à une plus grande intégration des besoins spécifiques des jeunes dans les politiques publiques. En effet, les jeunes représentent l'avenir du pays et, parmi eux, beaucoup le croient ; ils sont, parmi les branchés à internet, 77% à penser que leur avenir est prometteur et 67% à croire en l'avenir de leur pays¹⁰. C'est une grande preuve de confiance. Ne pas les décevoir, c'est désormais tenir compte, de manière forte, du facteur jeunesse dans les critères de choix des politiques économiques et sociales et des grands plans sectoriels. Tout projet devrait, dans cette perspective, faire l'objet d'une évaluation de son impact sur l'intégration économique et sociale des jeunes. C'est un impératif de bonne gouvernance du long terme.

7.5. Pour une gouvernance locale plus proche des citoyens

Une réflexion sur les intégrations possibles des programmes actuels de développement qui se proposent d'intervenir localement, pourrait conduire à de nettes améliorations opérationnelles à l'échelle des territoires. A cet égard, une priorité devrait sans nul doute être donnée aux communes en raison de leur place dans le processus de régionalisation. Des réflexions complémentaires seraient nécessaires pour mieux aborder la problématique des terroirs villageois (et leur importance pour la gestion durable de l'environnement) et celle des approches aux échelles des « petites régions » ou des groupements de communes. **Le rapport invite les acteurs institutionnels engagés dans des actions locales axées sur le territoire, à réfléchir aux convergences possibles, aux complémentarités à exploiter et à une meilleure valorisation des investissements en cours pour développer le rôle stratégique et la capacité de gouvernance des communes, ceci, pour autant que la fonction communale retrouve une certaine crédibilité auprès des citoyens, ses employés comme ses responsables étant aujourd'hui parmi les plus décriés par les populations et principalement par les pauvres et les exclus. L'efficacité des élus est plus que nécessaire pour accompagner les réformes audacieuses qui sont désormais lancées.**

Les récents amendements de la Charte communale confèrent aux Communes la compétence pour élaborer et mettre en œuvre leurs Plans Communaux de Développement (PCD). Ce procédé consolide la nouvelle approche stratégique et participative du développement local

¹⁰ Enquête planétaire de la Fondation pour l'innovation politique, La jeunesse du monde (2010).





envisagée par l'Etat, entendue comme un moyen d'interaction politique locale et renforçant davantage le rôle des Conseils communaux dans la conception et la formulation de l'intérêt général local ainsi que dans le processus de décision. **Elle s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'INDH qui, sous réserve des améliorations préconisées dans le Discours du Trône du 31 juillet 2009, constituerait désormais une base de référence pour une gouvernance locale fortement participative.**

La confrontation de l'approche des Plans Communaux de Développement avec d'autres approches locales, engagées de façon sectorielle, comme, notamment, celles du Pilier II du Plan « Maroc Vert » et celles du Plan de développement du tourisme, invite à un questionnement. Si des mécanismes nouveaux ne sont pas mis en œuvre pour assurer des convergences efficaces entre les diverses activités qui se proposent d'intervenir aux échelles locales, on peut en effet se demander s'il n'y a pas un risque de fragmentation des schémas d'action entre différentes visions stratégiques et, partant, un rétrécissement de la portée des plans communaux ainsi qu'une valorisation défectueuse et tronquée de leur approche intégrée. Cette réflexion invite à la recherche de mécanismes qui pourraient contribuer à donner une priorité à la transversalité, par opposition aux verticalités qui prédominent actuellement.

Le bon sens politique plaide pour une rationalisation des moyens à l'échelle des territoires, en fondant la gouvernance locale sur les communes ou, lorsque l'échelle des problèmes le requiert, sur des unités plus vastes résultant de leur groupement. Cette problématique de convergence interpelle tout particulièrement la nouvelle phase de mise en œuvre de l'INDH. Compte tenu de la dynamique nouvelle des plans communaux de développement, celle-ci pourrait, en effet, considérablement gagner en efficacité, si ses démarches s'associaient (ou s'intégraient) aux processus et au contenu des plans communaux. L'apport de l'INDH aurait, ainsi, pour effet de renforcer la capacité des communes et d'y associer plus fortement la société civile. Mais cela reste conditionné par une politique de transparence et l'application du principe de reddition des comptes.

7.6. Pour une meilleure reconnaissance de la dignité des citoyens défavorisés

Un changement dans les comportements des agents d'autorité et de l'Administration, centrale et locale, dans leurs rapports avec les populations serait très certainement perçu comme une mesure forte pour une meilleure inclusion des plus défavorisés.

Les pauvres, de trop nombreuses femmes, les jeunes sans emploi, les handicapés et tant d'autres, ressentent parfois l'Administration comme un pouvoir auquel ils ne peuvent pas s'adresser, sinon dans une forme de soumission. Les exclus n'ont pas la possibilité de faire entendre leurs messages et leurs doléances. Ils sont considérés comme des administrés de seconde classe et, dans la pratique quotidienne, ne se sentent pas reconnus comme des citoyens à part entière.

Il est certain que des attitudes d'écoute de la part de l'administration, la possibilité de dénoncer la petite corruption devant des instances appropriées, sans crainte de rétorsion, celle, pour les exclus, d'avoir accès à des organes de justice à leur portée et à leur écoute, contribueraient à l'émergence d'un tout nouveau sentiment d'inclusion.



La portée psychologique d'un tel changement aurait un immense impact, plus radical et plus immédiat que toutes les autres mesures de lutte contre l'exclusion, qui, pour la plupart, demandent du temps et des processus progressifs. L'enjeu en serait de donner aux exclus une dignité citoyenne qui leur est parfois niée.

Cette dimension de la problématique de l'inclusion fait partie des messages les plus forts que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressés à la nation depuis 1999. Les directives ainsi formulées, en développant les idées d'un « nouveau concept d'autorité », vont pleinement dans ce sens. Il devrait en être de même de l'esprit de l'INDH qui invite à des formes de participation dans lesquelles les exclus peuvent être écoutés et s'exprimer. Mais les inerties sont lourdes ainsi que les situations de pouvoir qui se créent jusqu'au bas de l'échelle administrative.

Le combat pour une meilleure inclusion passe, sans nul doute, par une relance continue des messages royaux. Ce combat demande, essentiellement, une application équitable des droits du citoyen reconnus par la législation du pays. Il demande aussi que les administrations, plus particulièrement celles qui ont des rapports directs avec le public, acceptent certaines remises en cause, comme la simplification drastique des procédures administratives et la réduction des contacts avec l'administration, sources de lourdeurs et de corruption. Il est essentiel que ces administrations apprennent à concevoir leurs fonctions selon des valeurs de service public et non pas par référence à l'exercice d'un pouvoir. A ce titre, un travail urgent et relativement peu coûteux consisterait à lancer une opération “ coup de poing” de simplification des procédures administratives régissant les rapports entre les citoyens d'une part et les administrations territoriales ou sectorielles de l'autre. Des experts pourraient recenser tous les documents généralement demandés, les procédures en place et proposer des simplifications immédiates et celles qui pourraient être introduites ultérieurement, grâce à un recours plus important aux systèmes de e-gouvernement.

7.7. Pour une meilleure compréhension des progrès de l'inclusion

Le rapport constate, in fine, les limites de son analyse et ses difficultés pour appréhender pleinement le processus complexe de l'inclusion. Il préconise, à cet effet, un renouvellement des outils d'analyse de la dynamique de l'exclusion et de la pauvreté.

Le premier constat est fait que l'information statistique disponible, à cet égard, en matière de pauvreté et d'exclusion est essentiellement statique, que celle-ci soit issue des données d'enquêtes ou des fichiers administratifs. La constitution de séries chronologiques pour les batteries d'indicateurs est sans nul doute utile pour suivre l'évolution globale des facteurs qui génèrent l'exclusion. Elle ne permet pas, en revanche, d'analyser des trajectoires de personnes en situation d'exclusion et de comprendre si et comment elles sortent effectivement de l'exclusion, tant dans leur vécu quotidien que dans leur perception d'un changement par rapport à leur situation antérieure. Ce changement de paradigme de la connaissance est indispensable pour passer d'un raisonnement en termes d'état à une logique en termes de processus.





L'ONDH se propose, dans cette perspective, de créer, à partir de 2012, un nouvel instrument d'analyse qu'il définit comme un « panel de ménages ». L'un de ses objets sera, principalement, de comprendre le changement dans ses rapports avec l'inclusion, en se fondant sur une appréhension de parcours de vie des ménages, que l'on s'attachera à restituer dans leur contexte économique, social, politique et culturel.

Le second constat porte sur les limites des indicateurs sectoriels, tels que les taux de scolarisation, d'électrification rurale, de mortalité infantile ou de raccordement à l'eau potable par exemple. Ces derniers sont tout au plus des indicateurs d'évaluation de l'efficacité sectorielle par rapport à des objectifs définis préalablement de façon segmentée. Ils traduisent certes les progrès quantitatifs appréciables réalisés entre 2004 et 2009, mais pas les insuffisances qui découleraient notamment d'un déficit d'intégration des politiques sectorielles et que pourrait illustrer partiellement la matrice des appréciations qualitatives indiquée en annexe.

A cet égard, l'Observatoire mène une réflexion sur la définition d'indicateurs agrégés et synthétiques qui permettraient de mesurer le niveau de cohérence de ces politiques publiques.



CONCLUSION GENERALE

L'évaluation des progrès réalisés en matière d'inclusion des femmes, des jeunes et du monde rural conduit aux conclusions suivantes : il n'y a nul doute que des progrès notables ont été réalisés entre 2004 et 2009, grâce aux politiques sectorielles du gouvernement. Cependant, ces politiques semblent atteindre leurs limites.

A travers l'analyse des réalisations en matière d'inclusion, on a pu constater que les autres "nœuds du futur" sont loin d'être dénoués. En effet, l'économie bute sur un taux de croissance insuffisant pour répondre, notamment aux besoins en matière d'emplois et sur une incapacité à réduire les inégalités. Le savoir doit faire face à l'impératif de qualité, au caractère systémique des problèmes hérités des années 80 et au poids de l'environnement social, économique et spatial sur les politiques éducatives. Les politiques de santé se heurtent, quant à elles, aux contraintes introduites par l'environnement social, culturel, spatial et à la faiblesse des revenus.

Enfin, la gouvernance reste un problème qui se reflète dans les relations entre les citoyens et les services publics, mais aussi dans les coûts indirects engendrés pour l'économie nationale. Le Haut Commissariat au Plan estime, en effet, à 1,8 point de croissance le manque à gagner dû à la mauvaise gouvernance. Celle-ci constitue, au demeurant, l'une des causes les plus profondes du mécontentement des populations, riches ou pauvres, et une source de méfiance envers certaines administrations territoriales et centrales. Ce que révèle également cette analyse, c'est l'absence de transversalité des politiques publiques, de même qu'elle soulève de grandes questions concernant la soutenabilité du modèle économique actuel. Or, sans une stratégie globale, clairement déclinée, visant le développement durable du pays et projetée sur les régions et les communes, il est fort à parier que les politiques sectorielles ne pourraient réussir à placer le pays sur la voie du "Maroc souhaitable".

C'est pourquoi la réforme constitutionnelle annoncée par SA MAJESTE LE ROI, avec son volet régionalisation, est une opportunité à saisir pour inverser "la pyramide".

Il s'agit de partir de la base, à savoir des besoins exprimés par les populations au niveau de la commune et des déficits locaux en développement humain, en infrastructures et en services pour élaborer des Plans Communaux de Développement qui seront consolidés et complétés au niveau des Plans Régionaux, en veillant à assurer une harmonisation avec les orientations stratégiques d'un Plan National qui intègre également les contraintes exogènes et les capacités de financement du pays. Cette recherche de cohérence entre le Plan National et les Plans territoriaux, qui nécessitera une série de concertations et de « va-et-vient » avant leur formalisation, constitue le meilleur moyen de faciliter leur appropriation par les représentants locaux, régionaux et nationaux et l'occasion pour une expression du jeu démocratique responsable.





Le retour à une planification stratégique n'est pas un pas vers une économie planifiée. La planification stratégique fait partie des outils de bonne gestion des grandes entreprises capitalistes et aussi des pays à économie libérale. Elle permet de prendre en compte les évolutions et les incertitudes liées au futur, d'intégrer les politiques publiques pour de meilleures synergies, de réduire les coûts, de fixer des objectifs réalisables et les indicateurs de leur évaluation et, enfin, de clarifier les niveaux de décision et de responsabilité.

Faut-il rappeler, enfin, que les analyses et les recommandations du présent rapport ont été formulées avant l'annonce par Sa Majesté le Roi du projet de régionalisation avancée et de réforme constitutionnelle. Les changements majeurs prévus dans ce cadre ouvrent, ainsi, de nouvelles perspectives qui contribueront à créer, sans nul doute, un contexte plus favorable, non seulement pour la mise en œuvre de ces recommandations, mais pour en initier d'autres, plus audacieuses encore, dont les germes se trouvent déjà dans les multiples dispositions du projet de réformes royal.



INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

DEFINITION DES INDICATEURS

Indicateur	Définition	Sources
Education		
Taux d'analphabétisme des adultes	Le taux d'analphabétisme des adultes est défini comme le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui ne save ni lire ni écrire.	HCP
Taux d'analphabétisme des jeunes	Le taux d'analphabétisme des jeunes est défini comme le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui ne sait ni lire ni écrire.	HCP
Taux spécifique de scolarisation	Pourcentage des enfants d'un âge spécifique scolarisé, quelque soit le cycle d'éducation. On divise l'effectif des élèves d'un âge spécifique, tous niveaux d'enseignement confondus, par l'effectif total de la population du même âge, puis on multiplie le résultat par 100)	Département de l'Education Nationale
Taux d'abandon	Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.	Département de l'Education Nationale
Indice de parité entre les sexes	Le rapport entre l'effectif des filles et celui des garçons inscrits dans un cycle d'études donné	Département de l'Education Nationale
Santé		
Couverture des soins prénatals (%)	Couverture des soins prénatals (au moins une visite) % est le pourcentage de femmes ayant consulté au moins une fois pendant la grossesse un personnel de santé qualifié pour des raisons liées à la grossesse	Ministère de la Santé
Assistance lors de l'accouchement (%)	Le pourcentage des accouchements réalisées par l'assistance d'un personnel de qualification appropriée (médecins, infirmiers, des sages-femmes) pour dispenser les soins nécessaires pour pratiquer des accouchements et pour dispenser des soins aux nouveaux nés. Les accoucheurs traditionnels, formés ou non, ne sont pas compris dans cette catégorie.	Ministère de la Santé
Taux de mortalité juvénile	La probabilité de mourir entre la naissance et l'âge exact d'un an, exprimée pour 1 000 naissances vivantes.	Ministère de la Santé HCP
Taux de mortalité infantile	La probabilité de mourir entre la naissance et l'âge exact de cinq ans, exprimée pour 1 000 naissances vivantes.	Ministère de la Santé HCP





Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	Le quotient du nombre des décès maternels pendant une année donnée sur le nombre des naissances vivantes la même année, exprimé pour 100 000 naissances vivantes. Un décès maternel est défini comme le décès d'une femme enceinte ou dans un délai 42 jours à la suite de la fin de cette grossesse, quels que soient la durée de la grossesse et le lieu correspondant, en raison de toute cause liée à ou aggravée par la grossesse même ou ses soins, et sans cause accidentelle ou accessoire.	Ministère de la Santé HCP
Taux de mortalité infantile	La probabilité de mourir entre la naissance et l'âge exact de cinq ans, exprimée pour 1 000 naissances vivantes.	Ministère de la Santé HCP

Indicateur	Définition	Sources
Emploi		
Taux d'activité	Le taux d'activité indique la part des personnes actives dans la population totale. Il est calculé en rapportant l'effectif des actifs à celui de la population totale.	HCP
Taux d'emploi	Le taux d'emploi exprime la part de la population active occupée dans la population totale.	HCP
Taux de chômage	Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus	HCP
Taux de féminisation de l'emploi	Le taux de féminisation de l'emploi est la part des femmes actives occupées dans la population totale active occupée.	HCP
Niveau de vie et pauvreté		
Taux de pauvreté relative	La pauvreté relative dont le seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration, conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis. Le taux de pauvreté relative est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au dessous de ce seuil	HCP



Indice de Gini	l'indice de Gini reconnu à l'échelle internationale comme mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. Cet indice se situe entre les valeurs 0 (en cas d'égalité parfaite des niveaux de vie) et 1 (en cas d'inégalité absolue).	HCP
Accès aux infrastructures et services de base		
Taux d'accès à l'eau potable	L'accès à l'eau potable est le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable (branchements au réseau, bornes fontaines et points d'eau aménagés) à domicile ou dans un rayon de 200 m dans les villes et d'un kilomètre en milieu rural	ONEP
Taux d'électrification	Le taux d'électrification est la proportion des ménages pouvant accéder à l'électricité ou vivant dans des localités (douars) électrifiées.	ONE
Part des ménages branchés au réseau d'électricité (abonnement)	La part des ménages branchés au réseau d'électricité est la proportion des ménages dont le logement dispose de l'électricité.	HCP
Taux d'accès aux routes	Le taux d'accès aux routes représente le pourcentage de la population rurale desservie. Il est défini comme étant le rapport entre la population rurale ayant un accès de moins d'un kilomètre à une route praticable en tout temps et la population rurale totale.	Ministère de l'Équipement et des Transports





PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES FEMMES

	2004		2009		ODM 2015
Promotion du statut de la femme					
Proportion de sièges occupés par les femmes parlement	0,70%	1997	10,50%	2007	33%
Proportion de femmes conseillères locales	0,56%	2003	12,40%		33% ^s
Proportion des femmes parmi les ministres	5,10%	2003	15,00%		
Proportion des femmes magistrats	17,30%	2003	19,70%		
Part des femmes exerçant des responsabilités dans l'administration publique	10,00%	2001	13,00%	2008	
Alphabétisation					
Taux d'analphabétisme					
Ensemble	43,00%		40,50%	2008	20%
Femmes	54,70%		51,90%	2008	
Hommes	30,80%		28,60%	2008	
Urbain	29,40%		28,80%	2008	
Femmes	39,50%		38,40%	2008	
Hommes	18,80%		18,60%	2008	
Rural	60,50%		56,70%	2008	
Femmes	74,50%		70,70%	2008	
Hommes	46,00%		42,30%	2008	
Emploi					
Taux d'activité (+15ans)					
Ensemble	52,20%		49,90%		
Femmes	28,30%		25,80%		
Hommes	77,00%		75,30%		
Urbain	32,40%		44,00%		
Femmes	16,50%		18,60%		
Hommes	48,50%		70,80%		
Rural	54,50%		58,40%		
Femmes	34,50%		36,20%		
Hommes	75,00%		81,90%		
Taux d'emploi					
Ensemble	46,60%	45,30%			
Femmes	25,20%	23,30%			
Hommes	68,70%	68,60%			
Urbain	37,10%	37,90%			
Femmes	15,50%	15,00%			
Hommes	59,60%	62,30%			
Rural	59,30%	56,10%			
Femmes	38,28%	35,50%			
Hommes	80,90%	77,80%			

(*) OMD 2015 : Obejctifs du millénaire pour le Développement pour 2015



PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES FEMMES

	2004	2009	ODM 2015
Emploi (suite)			
Taux de chômage			
Ensemble	10,80%	9,10%	
Femmes	11,10%	9,50%	
Hommes	10,70%	9,00%	
Urbain	18,40%	13,80%	
Femmes	24,50%	19,80%	
Hommes	16,60%	12,10%	
Rural	3,10%	4,00%	
Femmes	1,40%	1,70%	
Hommes	3,90%	5,00%	
Taux de féminisation de la population active	27,60%	26,50%	
Taux de féminisation de l'emploi	27,50%	26,40%	
Urbain	21,30%	20,30%	
Rural	32,70%	32,40%	
Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole	23,50%	21,70%	
Santé			
Indice synthétique de fécondité	2,5	2,2	2009
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)			
National	227	112	(2009)
Rural	267	148	(2009)
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	47	36	2009
Taux de mortalité infantile (‰)	40	30	2009

Source : Rapport OMD 2009 et Ministère de la modernisation du secteur public.





PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES JEUNES

	2004	2009	ODM 2015
Education et formation			
Taux spécifique de scolarisation (4-5 ans)			
National Ensemble	58,10%	63,80%	
National Filles	45,80%	55,10%	
Rural Ensemble	41,70%	42,80%	
Rural Filles	20,30%	26,90%	
Taux spécifique de scolarisation (6-11 ans)			
National Ensemble	87,90%	91,60%	100%
National Filles	85,20%	89,90%	100%
Rural Ensemble	82,80%	91,50%	100%
Rural Filles	77,80%	88,30%	100%
Urbain Ensemble	93%	91,70%	100%
Urbain Filles	92,70%	91,4	100%
Taux spécifique de scolarisation (12-14 ans)			
National Ensemble	68,20%	70,20%	
National Filles	61,90%	64,80%	
Rural Ensemble	49,30%	52,10%	
Rural Filles	39,30%	42,70%	
Urbain Ensemble	86,90%	87,40%	
Urbain Filles	83,90%	85,50%	
Taux spécifique de scolarisation (15-17 ans)			
National Ensemble	45,00%	49,90%	
National Filles	39,90%	45,60%	
Rural Ensemble	17,60%	21,80%	
Rural Filles	11,30%	14,90%	
Taux d'abandon au primaire	6,60%	3,30%	
Taux d'abandon au secondaire collégial	13,80%	12,90%	
Taux d'abandon au secondaire qualifiant	13,00%	13,00%	
Taux de réussite au baccalauréat	42,70%	41,80%	
Indice de parité entre les sexes			
Primaire National	66,00%	1990	89,00%
Primaire Rural	42,00%	1990	85,00%
Primaire Urbain	87,00%	1990	93,00%
Secondaire collégial	69,00%	1990	80,00%
Secondaire qualifiant	65,00%	1990	97,00%



PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DES JEUNES (SUITE)

	2004	2009	ODM 2015
Alphabétisation			
Taux d'analphabétisme de la population âgée de 15-24 ans			
Ensemble	29,50%	20,50%	0%
Masculin	19,20%	13,30%	0%
Féminin	39,50%	27,90%	0%
Emploi			
Taux brut d'activité des jeunes			
National	42,70%	37,00%	
Urbain	32,40%	27,60%	
Rural	54,50%	47,90%	
Taux de chômage selon les diplômes			
Sans diplôme	5,00%	4,40%	
Niveau moyen	21,10%	16,70%	
Niveau supérieur	26,70%	18,30%	
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)			
National	16,65%	18,00%	
Urbain	33,20%	31,80%	
Rural	5,00%	8,70%	
Taux d'emploi			
National	35,57%	30,30%	
Urbain	21,65%	18,83%	
Rural	51,69%	43,70%	
Taux de chômage des jeunes selon les diplômes (25-35 ans)			
Sans diplôme	6,60%	5,10%	
Niveau moyen	23%	17,20%	
Niveau supérieur	40,80%	30,90%	
Taux de chômage de longue durée des jeunes selon les diplômes (25-35 ans)			
Sans diplôme	53,60%	47,40%	
Niveau moyen	73,80%	71,30%	
Niveau supérieur	83,50%	79,90%	

Source : Département de l'Education Nationale (Annuaire statistique 2009-2010), HCP (Rapports sur l'Emploi 2004, 2009) et Conseil supérieur de l'Enseignement (Atlas).





PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX RELATIFS A L'INCLUSION DU MONDE RURAL

	2004	2009
Accès aux infrastructures et services de base		
Taux d'accès à l'eau potable (définition internationale)	61,00%	89,00%
Part des ménages branchés au réseau d'eau potable	18,1%	43,4%
Taux d'électrification des douars	72,00%	96,50%
Part des ménages branchés au réseau d'électricité	43,2%	83,9%
Taux d'accès aux routes	54,00%	(2005) 65,00%
Proportion des ruraux possédant un téléviseur	53,80%	(2001) 78,60% (2008)
Alphabétisation		
Taux d'analphabétisme	60,50%	56,70% (2008)
Féminin	74,50%	70,70% (2008)
Masculin	46,00%	42,30% (2008)
Education		
Taux spécifique de scolarisation (6-11 ans)		
Ensemble	82,80%	91,50%
Féminin	77,80%	88,30%
Taux spécifique de scolarisation (12-14 ans)		
Ensemble	49,30%	52,10%
Féminin	39,30%	42,70%
Emploi		
Taux d'activité (+15ans)	54,50%	58,40%
Taux de chômage	3,10%	4,00%
Taux d'emploi	59,33%	56,10%
Santé		
Indice synthétique de fécondité	3	2,7
Couverture des soins prénatals (%)	47,9%	68,3%
Assistance lors de l'accouchement (%)	39,5	56,7
Taux de mortalité juvénile	69‰	42‰
Taux de mortalité infantile	55‰	35‰
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	267	148

Source : ONEP, ONE, Ministère d'Equipeement et des Transports et Ministère de l'Énergie et des Mines, Haut-commissariat au plan.



Cibles	Femmes	Jeunes	Ruraux
Domaines			
Education	Efforts soutenus qui ont permis l'inclusion d'un grand nombre de femmes, mais l'analphabétisme demeure préoccupant.	Progrès du taux global de scolarisation, mais la qualité laisse à désirer. Nombreuses déperditions et abandons, adéquation formation-emploi problématique. Disparités croissantes entre les performances de l'enseignement public et privé. Ecart considérable avec le milieu urbain.	Ecart considérable avec le milieu urbain. Offre réduite par rapport à l'urbain où le privé et les missions culturelles étrangères offrent une alternative en général de meilleure qualité.
Santé	Taux de mortalité maternelle encore élevés, notamment en milieu rural malgré des progrès.	Progrès trop lents en termes de diminution de la mortalité infantile et infanto-juvénile pour réduire les écarts avec des pays comparables.	Equipements de santé insuffisants ou inexistant, disparités flagrantes avec le milieu urbain.
Equipement rural (Routes, eau, électricité)	Accès inégal aux services de base dans le milieu rural par rapport au milieu urbain, aggravé par les inégalités structurelles qui existent entre les hommes et les femmes.	Services de base plus accessibles, mais des services plus diversifiés susceptibles d'intégrer davantage la jeunesse demeurent limités, voire inexistant	Niveau encore insuffisant des équipements en services de base. Déficit persistant à tous les niveaux et ne faisant pas l'objet d'une approche globale et concertée avec les populations.
Emploi	Augmentation de la population active féminine sur le long terme, mais le taux de féminisation est resté pratiquement constant depuis 2004.	Pression sur le marché de l'emploi du fait de l'arrivée massive de jeunes alors que le rythme de création d'emplois est insuffisant.	Disparités considérables, sous-emploi chronique et revenus limités
Globalement	Avancées en termes de statut, mais de nombreuses inégalités persistent, en lien avec la non-application de certains textes, comme la Moudawana.	Chômage important des jeunes diplômés. Insuffisances flagrantes dans l'encadrement et la participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle.	Accélération des actions d'équipement programmées, mais problèmes en termes de durabilité des services, d'accès de tous aux équipements, de gouvernance et d'augmentation du revenu des ruraux, afin de réduire l'écart avec celui des urbains.

